

COVID-19 – DECONFINEMENT
PRECONISATIONS SUR LA DESINFECTION DU MATERIEL NAUTIQUE
11/05/2020

Préconisations générales :

- Rappels et normes :
 - Il n'existe aujourd'hui sur le marché aucun produit « certifié » contre le COVID19
 - Il existe une norme (EN 14476) qui certifie l'efficacité virucide et notamment sur les Coronavirus
 - C'est cette norme qui est préconisée quand cela est possible pour traiter le matériel en contact avec des personnes

- Pas de produit à base de chlore (type Javel) sur les équipements individuels et le matériel nautique
 - Plus de garantie (pour rappel triangle barré)
 - Détérioration des gilets pouvant engendrer un défaut de l'EPI
 - Risque de réactions cutanées

- Pas de produit à base d'alcool sur les équipements individuels et le matériel nautique
 - Gros danger à la manipulation sur des gros volumes
 - Détérioration du matériel

- Utiliser des produits connus dans le milieu afin de réduire les risques vis-à-vis :
 - Des professionnels lors de la désinfection du matériel
 - Des personnes qui seront en contact avec le matériel
 - De la dégradation du matériel traité

Dans ce domaine de la désinfection de nos équipements nautiques (principalement le matériel individuel) il existe depuis plusieurs années des produits connus et reconnus.

On trouve 2 grandes familles de produits :

- Ceux ne nécessitant pas de rinçage (Exemple : Bacterless*)
- Ceux nécessitant un rinçage (Exemple : BacterClean Pro)

*Attention le Bacterless n'est actuellement par à la norme EN14776 mais le sera d'ici la fin mai

Préconisations spécifiques :

- Equipement individuel (Néoprène, gilets, casques, etc...)
 - Trempage impératif en respectant la notice du produit utilisé
 - Attention à bien rincer si le produit utilisé le nécessite
 - Renforcer le renouvellement de vos eaux de trempage avec un minima à 1 fois/jour (2 conseillée)

- Matériel nautique (si trempage impossible)

Actuellement seul le fournisseur du Bacterless nous a fourni un protocole pour utiliser son produit en pulvérisation.

- Dosage 6%
- Utilisation d'un pulvérisateur (pas de nébulisation)
- Equipement de protection : lunettes, masque et gants
- Délimitation d'une zone ou de zones dédiée(s) de préférence en extérieur et au soleil
- Pulvériser à 30 cm de distance jusqu'à avoir mouillé l'ensemble de la surface
- Laisser agir 30min
- Se laver les mains au savon puis au gel hydro alcoolique après l'opération